



Mons, le mardi 26 septembre 2017.

N/réf : 2017-2018/JB/Admdir/n°3

Objet : Frais scolaires.

Chers Parents, cher(e) élève,

bonjour.

Dans le cadre des circulaires FWB n°4516 du 29/08/2013, n°5807 du 06/07/2016 et n° 6272 du 04/07/2017 relatives à la gratuité de l'enseignement, je tenais à vous informer de la teneur des frais scolaires, qui sont sensiblement les mêmes qu'aux années précédentes.

Comme le prévoit la réglementation, le journal de classe est fourni par l'établissement en début d'année scolaire. De même, aucun frais ne peut être exigé en ce qui concerne les bulletins, les certificats d'enseignement et les diplômes.

Aucun minerval n'est demandé, ni accepté, sauf exception (*élève majeur, non-ressortissant UE, dont les parents ou tuteur légal non belges ne résident pas en Belgique*).

Seront dus par les élèves :

- Les frais de livres (la location sera privilégiée sauf pour les cahiers d'exercices) au prix coûtant incluant les réductions éventuelles obtenues par l'école,
- L'équipement spécifique et personnel en lien avec certains cours et options,
- Les frais en lien avec des activités culturelles et sportives en rapport avec le cursus formatif et le projet pédagogique (ex : frais de déplacement, droits d'entrée...) – des courriers spécifiques à chaque organisation en définiront le cadre administratif, financier et organisationnel – Ces frais seront appréciés au coût réel,
- L'équipement d'éducation physique (Tee-shirt spécifique).

Les frais de photocopies seront limités au maximum à 75€, et dans des sommes inférieures au coût réel, par élève. (AGCF du 20/01/2016).

L'établissement se réserve le droit de proposer aux parents de faire certaines dépenses facultatives pour autant qu'elles soient liées au projet pédagogique. Ces frais sont réclamés à leur coût réel:

- les frais liés à des achats groupés,
- les frais de participation à des activités facultatives,
- les frais d'abonnement à des revues.

Un détail par année d'étude vous sera adressé dans les semaines qui viennent et un décompte trimestriel suivra chaque fin de trimestre.

Dans un premier temps, nous vous demandons de bien vouloir verser la somme de 50€ sur le compte de l'établissement BE 49 77 95 93 39 15 71 avec la communication « acompte frais scolaires + nom et prénom de l'élève + classe ».

L'Economat reste toutefois à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant derechef pour la confiance dont vous nous gratifiez pour l'éducation de votre (vos) enfant(s), je prie d'agréer, chers parents cher(e) élève, mes sincères salutations.

*J. Bierlaire*